



**Bulletin de la Section Académique de Limoges
du Syndicat National de l'E.P. de l'Enseignement Public**

BIMESTRIEL N°221 JANVIER - FEVRIER 2019

Ne rien céder !

Nous avons déjà constaté la capacité du gouvernement à utiliser sans modération la répression comme réponse aux étudiants et lycéens, qui manifestaient contre « Parcoursup » au printemps dernier.

La Ligue des Droits de l'Homme avait notamment relevé l'usage disproportionné et injustifié de la force à l'encontre des jeunes du lycée Arago à Paris qui manifestaient pacifiquement.

Quelques mois plus tard, le gouvernement est mis à rude épreuve avec l'émergence d'une forte contestation sociale à laquelle il a du mal à répondre, sauf par la force !

A chaque week-end son « lot » d'éborgnés et de mutilés.

La question se pose réellement de savoir si les forces de l'ordre sont missionnées pour assurer la sécurité des manifestants ou pour instaurer un climat de terreur, en espérant en retirer un profit politique ?

Ce n'est pas en s'invitant à l'improviste dans des débats citoyens, ou avec de longs monologues devant des assemblées de maires triés sur le volet, que le président Macron fera oublier la manière dont il traite son peuple.

Car il ne s'agit pas que de violences physiques !

Il y a aussi les arrestations préventives, « la mise au rancart » des corps intermédiaires, les pressions diverses et variées exercées sur les représentants syndicaux, les restrictions des droits sociaux, la chasse aux lanceurs d'alertes, la criminalisation de l'expression de la solidarité, etc.

Et la liberté d'expression : parlons-en !

Notre « bienveillant » ministre de l'Éducation, qui « juré-craché » ne serait pas Le Ministre qui laisserait une loi portant son nom (!), nous prépare quand même une future loi « pour une école de la confiance ».

Dès l'article 1, le ton est donné : il s'agit d'inscrire dans la loi une obligation de réserve qui permettrait de donner un fondement légal à des mesures disciplinaires condamnant des personnels jugés coupables de « faits portant atteinte à la réputation du Service public ».

Attention à l'avenir, aux langues trop bien pendues !

Les indicateurs sont désormais suffisamment nombreux pour nous alerter sur les régressions en matière de droits et libertés.

Chaque pouce de terrain perdu sur ces questions là nous ramène en des temps que nous croyions révolus.

De la liberté à la soumission, le fossé n'est pas si large que ça : ne l'oublions jamais !

⇒ **Jean-Pierre DURTH**



CTA « préparation de rentrée »
⇒ P. 2-4

Mutations intra
⇒ P. 5

CAPA
Recours appréciation
⇒ P. 6

CAPA
« avancement accéléré »
⇒ P. 8

Poste au SUAPS
⇒ P. 9

Les retraités-es dans l'action
⇒ P. 10

Retraite par points : fonctionnement
⇒ P. 12

Aquapolis : métier empêché !
⇒ P. 14

Installations Favard
⇒ P. 15

Elections pro : bilan
⇒ P. 16

CTA « préparation de rentrée » du 16-01-19

⇒ Déclaration liminaire du SNEP-FSU

Ce CTA est le moment d'étudier les moyens pour la prochaine rentrée. La dotation budgétaire allouée à l'académie de Limoges dans le second degré, avec les suppressions d'emplois prévues, ne permettra pas de mettre fin à la dégradation du service que l'EPS connaît depuis plusieurs années. Le temps des suppressions massives à l'œuvre pendant le quinquennat Sarkozy, que nous pensions révolu, revient à la prochaine rentrée. Les suppressions prévues dans le second degré pour la rentrée 2019 dans l'académie atteignent un niveau non enregistré depuis la période 2007-2012. Dans notre académie, malgré une augmentation des effectifs de +850 élèves en 10 ans dans le second degré, la profession a perdu presque 8% de ces effectifs, puisque 28 postes ont été supprimés sur cette période. Cela ampute d'autant les forfaits d'AS et l'accès des élèves au service public du sport scolaire. Pour le SNEP FSU, cet état de fait doit être corrigé. Par ailleurs les augmentations massives des heures supplémentaires à la rentrée prochaine auront des conséquences sérieuses et accroîtront les tensions dans les établissements, à l'intérieur des équipes pédagogiques, entre équipes pédagogiques, entre personnels et personnels de direction. Les recrutements à l'œuvre s'inscrivent dans la même logique. Si le SNEP FSU a réussi à obtenir l'augmentation de 30 postes aux CAPEPS, le recrutement n'est pas à la hauteur des enjeux.

Les choix structurels et budgétaires prévus pour la rentrée 2019 continueront d'aggraver la situation du service public de l'EPS et du sport scolaire. En ce sens, la réforme du lycée supprimant notamment l'enseignement d'exploration en EPS, entraînant des suppressions d'options EPS, les mettant en concurrence avec d'autres, et ne créant pas d'enseignement de spécialité en EPS, continuera de détériorer la situation. Cette réforme du lycée s'inscrit dans une suite logique, un continuum dévastateur, entre une réforme du collège qui a déjà donné lieu non seulement à la disparition de l'épreuve d'EPS au DNB mais surtout à la disparition de contenus spécifiques, et une réforme de la voie professionnelle prévoyant une nouvelle diminution horaire et avec elle, de nouvelles dégradations concernant l'EPS.

Dans notre académie, la nouvelle politique qui semblerait se dessiner en matière de sections sportives scolaires ne nous rassure pas. Pour le SNEP FSU, une volonté

de limiter le nombre de sections serait totalement incompréhensible. Au moment où le gouvernement met en place le plan « 1000 sections sportives scolaires », dans le cadre de Génération 2024, cette décision serait totalement comprise par nos collègues. Très récemment, la politique du rectorat avait encore pour objectif d'ouvrir une section par établissement. L'ouverture des sections mixtes ne doit pas servir de prétexte, dans ce contexte, à supprimer celles qui ne le sont pas. Par ailleurs, ces ouvertures de sections mixtes ne sont pas le gage d'une politique volontariste en faveur de l'accès des filles aux sections sportives, qui ne représentent aujourd'hui qu'un tiers des élèves fréquentant ces dispositifs. Dans un contexte de limitation du nombre de sections, elles risquent même de se retrouver les premières pénalisées pour l'accès à ce type de pratique. Le SNEP FSU regrette également que les DGH des EPLE concernés ne soient pas abondés à hauteur de 3 heures postes, correspondant au nombre d'heures de pratique obligatoire pour les élèves. La baisse de 434h des DGH ne va pas améliorer la situation.

Pour terminer, la profession a de nouveau confirmé de manière massive son attachement et sa forte adhésion aux valeurs, aux revendications et au travail que mène le SNEP-FSU pour l'EPS, le sport scolaire et pour les personnels, dans notre académie et aussi au niveau national. Avec 81,29% de participation, et la quasi-totalité des voix exprimées en faveur de la liste présentée par le SNEP FSU au niveau académique et 83% des suffrages exprimés au niveau national pour le SNEP FSU (qui a permis d'obtenir la totalité des sièges en CAPA et en CAPN), la profession a renouvelé massivement sa confiance envers le SNEP FSU. Notre représentativité exceptionnelle doit amener les décideurs-ses à nous entendre et stopper les attaques que subit notre discipline aujourd'hui. Il est urgent d'engager des politiques volontaristes et revoir la place qui est faite à l'EPS à l'école.

Dans ce contexte et parce que les attaques portées sur le baccalauréat, le lycée et le lycée professionnel, dont l'EPS fait largement les frais, méritent une réponse à la hauteur de leur nocivité, le SNEP-FSU appelle à la mobilisation du 24 Janvier prochain.

⇒ Compte-rendu du CTA

Ce CTA, le premier dans la nouvelle composition à la suite des élections professionnelles, traitait des moyens pour la rentrée 2019. Dans quel contexte national ? L'augmentation importante des heures supplémentaires sensée pallier les 2 450 suppressions d'emplois dans le second degré (50 dans l'enseignement agricole) ne peut qu'alourdir la charge de travail des personnels et laissera des établissements en difficulté. Pour contraindre les personnels à effectuer ces heures supplémentaires, le ministre entend même modifier les textes statutaires en portant à 2 le nombre d'heures supplémentaires obligatoires. Dans les collèges, les effectifs dans les classes vont continuer d'augmenter. Dans les lycées, la conjugaison de la mise en place de la réforme des lycées et des suppressions de postes conduira à une « optimisation » des moyens par une augmentation du nombre de classes à plus de 35 élèves. Dans la voie professionnelle, la réduction de l'équivalent de 9 à 11 semaines de cours sur le cursus Bac pro et de 2 à 6 semaines pour les CAP permettra aussi au ministre de supprimer des postes.

Pour rappel, le ministère prévoit 38 000 élèves de plus à la rentrée prochaine !!! Les conditions d'apprentissage des élèves (nos conditions de travail !) seront donc encore plus difficiles...

Quelles conséquences concrètes pour notre académie ?

- ⇒ En collèges, la rectrice prévoit ce qu'elle appelle une « opération blanche » : elle supprime 13 ETP (équivalents temps plein), en les « compensant » par l'équivalent en heures supplémentaires. Tous les collègues ont pu le constater dans leur prévision de DGH : les heures supplémentaires s'envolent... alors que les marges d'autonomie se réduisent ! Alors qu'elles étaient calculées sur la base d'un pourcentage variant selon la taille de l'établissement jusqu'à l'an dernier (de 2 à 4%), la marge devient encore plus famélique pour se situer entre 4,5 et 7h selon le nombre de divisions. La baisse des effectifs pourrait-elle expliquer cette diminution des moyens ? NON ! 200 élèves de plus sont prévus à la rentrée prochaine dans notre académie !
- ⇒ En lycées, la réforme contre laquelle la FSU a voté prend forme concrète : 20 ETP supprimés, pour l'équivalent de 4 ETP en HSA supplémentaires. Avec de telles contraintes, les conséquences annoncées par la FSU vont malheureusement se faire jour : suppressions de postes et de grandes difficultés à prévoir (conditions de travail aggravées) dans un contexte de programmes refondus !
- ⇒ En lycées professionnels et en SEGPA, 13 ETP supprimés (5 ETP en HSA supplémentaires). Si la saignée en lycées professionnels est inacceptable, ce sont les SEGPA qui subissent surtout la baisse drastique des moyens. En effet, la rectrice a décidé de supprimer une très grande partie des heures qui permettaient de dédoubler les ateliers ! Ce sont donc les élèves les plus fragiles qui sont sacrifiés...
- ⇒ La rectrice décide également de supprimer 12 emplois dans le champ des « Activité à Responsabilité Académique » (missions académiques qui permettaient souvent d'impulser et de coordonner des projets).

Au final, ce sont donc 58 emplois qui seront supprimés dans notre académie à la rentrée prochaine, pour une prévision de seulement 69 élèves de moins...

Dans ces conditions, la FSU n'a pu que voter contre cette proposition de l'administration. Vote partagé par l'ensemble des autres organisations syndicales.

A noter que dans le premier degré, mêmes causes, mêmes conséquences ! Si l'académie ne perd pas d'emplois, le « réajustement » prévu par la rectrice (+8 postes en Haute-Vienne, -3 en Creuse, -5 en Corrèze) ne cache pas le manque de moyens engendré par la ruralité de nos départements. Le discours visant à faire entendre que notre académie est sur-dotée (!) suite aux pertes d'élèves de ces dernières années n'est absolument pas vérifié par les faits : plus de 700 jours d'école non remplacés en Creuse, plus de 1000 en Haute-Vienne... mais où sont donc passés ces moyens humains excédentaires ?

Sections sportives scolaires

Le CTA de janvier est également l'occasion de voter la carte des sections sportives.

- ⇒ 5 demandes d'ouvertures validées :
- Handball Mixte au collège d'Arsonval de St-Germain-les-Belles
 - Tennis Mixte au collège Grancher de Felletin

- Athlétisme mixte au lycée Eluard de Saint-Junien
- VTT mixte au lycée Bourdan de Guéret
- Cross Fitness mixte au LP Jamot et lycée Jaurès d'Aubusson

Nous avons interrogé la rectrice pour savoir si le qualificatif « mixte », présent systématiquement dans les documents du rectorat, avait une incidence (comme la fusion de SSS existantes ou l'obligation de recruter « mixte »). Réponse négative : le terme a été placé sans aucune arrière pensée. Faites-nous donc part de toute information contradictoire sur le sujet !

- ⇒ 4 demandes de fermetures :
- Course d'orientation au collège Genevoix de Couzeix
 - Rugby féminin au collège Chabrol d'Ahun
 - Rugby féminin au lycée Favard de Guéret
 - Echecs au collège Cabanis de Brive

Nous avons fait remarquer que si les fermetures sont toutes à l'initiative des équipes EPS, elles le sont souvent parce que les conditions ne sont pas réunies pour permettre de bonnes conditions de pratique. Pour preuve : à Couzeix, les moyens financiers donnés par le CD87 ne permettent pas de déplacer les élèves... Difficile donc de mener à bien une section course d'orientation !

- ⇒ Une demande de transformation :
- La section natation du collège Clémenceau de Tulle est transformée en section triathlon mixte.

Le SNEP a questionné la rectrice sur un autre point important. Il avait été évoqué lors de la commission académique de décembre par notre IPR-EPS, M. Sbaa, que les sections sportives pourraient être limitées en nombre, 60 SSS paraissant un nombre « convenable ». La rectrice s'est démarquée, en affirmant que les sections sportives restaient du ressort de l'initiative de chaque établissement, dans le cadre de son autonomie, car elles s'inscrivaient dans le cadre du projet pédagogique.

Le SNEP a redit son mandat de voir chaque section abondée de 3 heures postes fléchées (pour répondre aux textes, qui précisent que les élèves doivent avoir au moins 3 heures de pratique), le système actuel mettant les sections en concurrence directe avec des dispositifs tout aussi importants pour les élèves et les établissements (dédoublements, soutiens, ...).

Nous avons demandé un vote sur l'évolution de la carte des sections sportives. Le SNEP et la FSU se sont abstenus (suivis par les autres organisations syndicales) : pour dénoncer les moyens mis en œuvre dans les sections sportives mais sans aller à l'encontre des équipes EPS qui demandaient tout à fait légitimement l'ouverture d'une SSS dans leur établissement.

⇒ **Dominique PARVILLE**



CTA du 28 janvier 2019

⇒ Suite au vote contre unanime : CTA de report !

L'ensemble des organisations syndicales persiste et signe sur les moyens du premier et avait voté contre les propositions de l'administration du 2nd de gré, à l'exception des moyens « SEGPA » (Cf ci-dessous). Ce CTA se réunissait donc pour débattre une nouvelle fois des moyens prévus pour la rentrée 2019.

Rien de neuf de la part du rectorat, qui

persiste et signe sur les moyens du premier et du 2nd de gré, à l'exception des moyens « SEGPA » (Cf ci-dessous).

L'ensemble des syndicats a une nouvelle fois voté contre la proposition mortifère de la rectrice.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES



⇒ Les SEGPA mobilisées !

Devant la saignée subie par les établissements SEGPA, de nombreux collègues sont montés au créneau et ont participé à des assemblées générales à l'initiative de la FSU. Ils étaient également très présents lors de grève et de la manifestation du 24 janvier. La pétition intersyndicale a également permis d'obtenir en très peu de temps plus de 800 signatures !

Leur lutte n'a pas été vaine : la rectrice a

indiqué réinjecter 3 des 6 ETP supprimés. Ce n'est certes pas suffisant, mais c'est bien une fois encore la preuve que lorsque les personnels sont mobilisés, des avancées sont obtenues ! Les collègues de SEGPA poursuivent leurs actions.

Vous pouvez signer la pétition si ce n'est pas déjà fait : le lien est sur www.snefpsu-limoges.net !

⇒ Dominique PARVILLE



⇒ Mutations intra-académiques

Attention ! Si vous avez obtenu une mutation pour une autre académie que celle de Limoges, prenez contact avec les commissaires paritaires du SNEP de votre académie d'arrivée : le calendrier, les barèmes et certaines autres règles sont définies académiquement par les recteurs !

Dans la suite du mouvement déconcentré du système de mutation que nous connaissons depuis 1999 (une phase inter puis une phase intra), la circulaire intra-académique est passée depuis quelques années sous la responsabilité du recteur même si celle-ci doit avoir un lien avec celle arrêtée nationalement.

Un groupe de travail inter catégoriel (constitué de représentants de l'administration et de différents représentants syndicaux dont le SNEP) se réunit chaque année afin de discuter du projet de la nouvelle circulaire académique.

Concernant l'académie de Limoges, nous nous sommes réunis le jeudi 14 février 2019. Cette année, les directives administratives nationales ont souhaité mettre l'accent sur les priorités légales (éducation prioritaire, rapprochement de conjoint, handicap).

A l'issue de cette réunion, des avancées sont à souligner (cette circulaire doit encore être validée par le CTA du 5 mars—sous réserve de modifications !):

⇒ Passage de 10 à 20 points par année d'ancienneté dans le poste avec toujours 50 points supplémentaires



par tranche de 3 ans d'ancienneté dans le poste.

⇒ Pour les REP, on resterait à 100 points mais on passerait à 150 points sur vœux communes ou plus larges pour ceux ayant exercés dans des établissements classés REP+ pour une durée de 5 ans et plus d'ancienneté sur le poste.

⇒ Passage de 80 à 110 points sur les vœux départements, ZRD, ZRA, tout poste dans l'académie pour les fonctionnaires stagiaires ex enseignants contractuels de l'EN de l'enseignement public, s'ils justifient de services dont la durée, traduite en équivalent temps plein est égale à une année scolaire au cours des 2 dernières années scolaires précédent le stage.

Nous regrettons en revanche que l'administration n'ait pas accepté notre demande de bonifier l'EREA de Meymac au même titre que les établissements de l'éducation prioritaire. Cette bonification aurait permis de favoriser les collègues volontaires pour enseigner dans cet établissement si particulier (« prime » de points à la stabilisation), tout en leur permettant d'obtenir plus facilement une mutation désirée à leur sortie.

Concernant le calendrier, nous avons demandé et obtenu que la date de fin des saisies des demandes de mutations soit légèrement décalée et repoussée au mardi 2 avril 2019 à 12h (le CTA de report traitant des créations/suppressions de postes se tenant le mardi 26 mars).

Calendrier des opérations de mutation intra-académique :

Du lundi 11 mars (12h) au mardi 2 avril (12h) : ouverture du serveur SIAM et saisie des demandes.

Mardi 2 avril : Date limite de dépôt des demandes formulées au titre du handicap.

Mardi 2 avril : Envoi des confirmations des demandes de mutation dans les établissements.

Mardi 9 avril : **date limite** de retour des confirmations des demandes de mutation au rectorat de Limoges. **Joindre les pièces justificatives.**

Pensez à envoyer une copie de votre dossier et la fiche syndicale de suivi au SNEP Limoges ! (toutes les infos et les détails sur www.snepsu-limoges.net)

Du 6 au 16 mai : affichage des barèmes du SIAM.

Une réunion d'information, de « questions-réponses » et d'étude de chaque cas est prévue le vendredi 18 mars de 17h à 20h au local du SNEP FSU.

Envoyez un mail à corpo-limoges@snepsu.net pour prévenir de votre venue !

Mardi 14 mai (10h30) : Groupe de travail—Vérification des vœux et barèmes (l'occasion pour les commissaires paritaires du SNEP-FSU de corriger tous les ans des erreurs ou des oublis !)

Jeudi 13 juin (9h) : FPMA (Formation paritaire Mixte Académique). Nous contacterons dès la sortie de la FPMA tous les demandeurs de mutation (téléphone, mail, courrier) pour les informer de leur résultat de mutation.

Jeudi 27 juin (11h) : rattachement administratif des TZR et révisions d'affectations.

Mutations intra-académiques : venez chercher conseil !

Tous les ans, nous constatons que des collègues n'ont pas obtenu satisfaction uniquement parce qu'ils avaient des erreurs dans la hiérarchisation de leurs vœux. La phase intra-académique est en effet très particulière et il y a beaucoup de paramètres à prendre en compte, difficiles pour les « novices ».

Les conseils des commissaires paritaires du SNEP-FSU ne vous garantiront pas le poste de vos rêves, mais ils vous feront peser le pour et le contre de chacun de vos vœux, en prenant en compte leur ordre et leurs barèmes respectifs, pour que vos vœux soient formulés en toute connaissance de cause.

Si vous êtes affectés sur notre académie ou si vous souhaitez demander une mutation, prenez contact avec nous !

Pour nous permettre de répondre avec précision à vos demandes, préférez le contact par mail (ce qui n'empêchera pas le contact téléphonique par la suite si le besoin se fait sentir).

Corpo-limoges@snepfsu.net

⇒ **CAPA « recours appréciation finale », mercredi 23-01-2019**

Cette CAPA se déroulait dans le cadre du nouveau protocole PPCR. En effet, dorénavant, seuls les échelons 6 et 8 de la classe normale peuvent bénéficier d'un avancement accéléré (un an). De même, pour le passage à la hors-classe (désormais quasi-automatique pour tou-tes), le barème fait intervenir l'avis « recteur » et l'ancienneté (celle-ci étant prépondérante, elle assure à chacun-e de passer à la hors-classe avant la retraite).

L'avis « recteur » doit se baser sur les avis des deux évaluateurs (IPR et chef d'établissement), qui se font lors des rendez-vous de carrière. Si les agents ne sont pas satisfaits de l'avis posé par le recteur, ils peuvent faire un recours gracieux, puis, s'ils n'ont pas obtenu gain de cause, un recours en CAPA.

Cette année, un seul recours a été déposé dans notre académie (concernant l'accès à la hors-classe, celui-ci est très important car pérenne !). Dans les textes, si un pourcentage de promus (30%) subsiste pour les avancements accélérés pour passer du 6^e au 7^e échelon, et du 8^e au 9^e échelon, aucun quota n'est défini quant aux avis déposés (excellent, très satisfaisant, satisfaisant, à consolider). Et pour cause : si un-e collègue est évalué « excellent », pourquoi le lui dégrader au titre qu'un-e autre le serait également ?

Le SNEP-FSU a donc défendu la position suivante :

⇒ nous sommes contre le « mérite » (qu'est-ce que c'est ???) ou des avancées de carrière basées sur une soit-disant « valeur professionnelle » supérieure. Cette logique de l'administration ne s'appuie sur aucune recherche. Au contraire ! Plusieurs études

(menées par des ethnologues, des sociologues et des psychologues) prouvent que les équipes sont plus soudées, plus efficaces et en meilleure santé lorsque l'avancement est déconnecté de l'évaluation de leur « performance ». D'ailleurs, des pays comme le Royaume-Uni ou les Etats-Unis, qui ont testé ce système, en reviennent aujourd'hui.

⇒ Mais, puisque ce système est en place dans notre déroulé de carrière, nous refusons que des collègues aient leurs avis dégradés pour anticiper sur les futures promotions. Aucun classement ni aucune comparaison n'ont à être faits pour évaluer un-e enseignant-e. Chacun-e a le droit d'être évalué-e « dans l'absolu ».

Ainsi, lors de cette CAPA, nous avons ardemment défendu le collègue qui posait un recours. Après débat, l'administration s'est rangé à notre position et a accepté de lui apposer l'avis supérieur, qui semblait on ne peut plus logique au vu des items apposés par les 2 évaluateurs.

Pour bien comprendre l'importance de cet avis recteur, et de l'intérêt de faire éventuellement des recours, lire le compte-rendu de la CAPA « avancement accéléré » !

⇒ **Dominique PARVILLE**



Déclaration liminaire du SNEP-FSU à la CAPA « recours avis »

Nous ne pouvons installer cette CAPA sans revenir sur les élections professionnelles à la suite desquelles nous sommes élus.

En premier lieu, nous tenons à rappeler ici la représentativité exceptionnelle obtenue par le SNEP-FSU à l'issue des élections professionnelles. Dans un contexte difficile, les enseignants d'EPS se sont massivement exprimés en faveur du SNEP-FSU. Notre liste recueille plus de 83% des suffrages exprimés pour le vote à la CAP Nationale des professeurs et CE d'EPS, regagne le 9^{ème} siège à la CAPN sur les 9 possibles. Au plan académique, notre liste obtient aussi tous les sièges avec un taux de participation de 82.3% (soient plus de 78% des inscrits), ce qui confirme de manière massive le profond attachement de nos collègues et leur forte adhésion aux valeurs, aux revendications et au travail que mène le SNEP-FSU pour l'EPS, le sport scolaire et pour les personnels. Ce vote nous conforte dans notre rôle et responsabilité de représentant de toute la profession. Le ministère ne peut rester

sourd à l'avis de notre profession quant à la place faite à l'EPS à l'Ecole. Ces résultats du SNEP-FSU doivent conduire au plan national à une ouverture de négociations sur un ensemble de textes officiels donnant, dans leur ensemble, la cohérence à l'enseignement. Ainsi, la place de l'EPS dans les programmes en collège, lycée, lycée professionnel, aux examens (DNB, baccalauréat), doit être revue afin que notre discipline reprenne la place indispensable qu'elle doit avoir au sein d'un service public moderne. Le SNEP-FSU a déjà fait et continuera de faire des propositions en ce sens. Au plan académique, l'administration ne peut pas faire l'impasse d'être à l'écoute de nos propositions concernant l'EPS, le sport scolaire et la gestion des carrières des professeurs d'EPS.

Ensuite nous ne pouvons passer sous silence les manœuvres du ministère sur le nombre de commissaires paritaires de cette CAP avec pour seul but de faire rentrer un 2^{ème} syndicat en CAPN et en académies. En effet, rappelons que nous sommes passés entre 2008 et 2018 de 5 à 9 sièges alors même que le

nombre d'électeurs a baissé significativement (de 33855 à 29487) Ainsi, alors que le corps électoral se réduisait de près de 15% le nombre de sièges a quasiment doublé. En 2018 le ministère a maintenu ce nombre à 9 alors même que le nombre d'électeurs est plus réduit qu'en 2008 ! Entre 2011 et 2018 le SNEP-FSU a obtenu 84 des 92 sièges supplémentaires rajoutés par le ministère. Nous sommes quasiment autant de commissaires paritaires que pour les agrégés (ils sont 10) alors qu'ils ont de nombreuses disciplines différentes à gérer et que le corps électoral est deux fois plus nombreux. Cet état de fait a pour conséquence dans notre académie de mobiliser plus de 10% des collègues pour présenter 2 listes différentes complètes !

En tout état de cause, les résultats de ce scrutin confèrent à l'ensemble des élus paritaires du SNEP-FSU, une représentativité incontestable, dont toute tentative de remise en cause ou de contournement constituerait un véritable déni de démocratie.

Les orientations défendues dans CAP 22 avec une remise en cause sans précédent du paritarisme sont une impasse et doivent être abandonnées. Supprimer toute représentation possible des personnels lors des CAPA serait une dégradation forte des droits des personnels et une dégradation forte du climat dans les établissements. Personne n'y a intérêt.

Une vraie revalorisation du dialogue social passe par des moyens syndicaux spécifiques dégagés pour les élus du personnel.

Nous continuons de dénoncer le gel du point d'indice pour les personnels. Le gouvernement a fait le choix de maintenir le gel de la valeur du point d'indice quand en parallèle le doublement du CICE (40 milliards d'euros, soit près de 80% du budget de l'éducation nationale) se fait sans contrôle et sans contrepartie ! Un véritable chèque en blanc quand les besoins éducatifs se font sentir et à l'heure même où les inégalités sont à juste titre dénoncées par les mobilisations récentes et actuelles.

Le SNEP-FSU continue à revendiquer la nécessité de revalorisation importante des rémunérations des enseignants. Il y a également la question des différentes classes ou grades. Les mandats syndicaux que la FSU défend sont ceux d'une carrière en une seule classe (grade). Dans la construction actuelle de la grille, la FSU considère que l'objectif à atteindre est de permettre à l'ensemble des agents du corps d'accéder à la classe exceptionnelle et à ses indices terminaux. Sa traduction dans les faits suppose à la fois d'agir sur le ratio fixant le nombre de places maximum de la classe exceptionnelle, mais aussi sur la possibilité de transférer des promotions du vivier 1 au vivier 2 ainsi qu'à l'élargissement des conditions d'accès au vivier 1.

L'éducation nationale, encore plus dans les endroits les plus difficiles, a besoin de collectifs de travail solides. Ce n'est pas en attisant les rancœurs, déceptions et injustices dans l'accès à ce grade que l'on va renforcer ces collectifs.

Nous continuons de demander l'alignement de l'indemnité de 400 euros pour au moins 6 heures d'exercice dans des classes de 1^{ère} et terminale sur la pondération horaire des autres disciplines. Cette indemnité est stigmatisante pour les enseignants d'EPS en lycée comme pour nos collègues PLP car elle correspond à moins du tiers de la valeur engendrée par la pondération.

Pour en terminer sur les questions générales, nous continuons de contester cette réforme du lycée qui supprime notamment l'enseignement d'exploration en EPS, met l'option EPS en concurrence avec d'autres, ne crée pas d'enseignement de spécialité en EPS. Par ailleurs les suppressions de postes et augmentations massives des heures supplémentaires à la rentrée prochaine auront des conséquences sérieuses et accroîtront les tensions dans les établissements, à l'intérieur des équipes pédagogiques, entre équipes pédagogiques, entre personnels et personnels de direction. Nous ne pouvons que le regretter et nous continuerons de nous battre pour un budget à la hauteur de l'ambition que nous portons pour nos élèves.

Lors de cette CAPA, nous allons vous faire des propositions d'amélioration du règlement intérieur. Une fois validé, ce règlement devrait être envoyé à tous les membres titulaires et suppléants de la parité syndicale mais aussi administrative avec un rappel bienvenu sur la nécessaire obligation de discrétion professionnelle en ce qui concerne tous les faits et documents dont les membres ont eu connaissance en cette qualité et sur la stricte confidentialité des documents de travail avant la tenue de la commission paritaire.

Tous les élu-e-s titulaires et suppléants doivent être en mesure de pouvoir assurer leur mandat en disposant du temps nécessaire et des moyens indispensables pour préparer chaque

CAPA, GT et chaque FPMA, intervenir en séance et rendre compte. Cela passe par le respect, a minima, des dispositions réglementaires, en matière de transmission et de réception des documents et par le remplacement des commissaires paritaires.

Nous devons enfin rappeler le mandat qui nous a été donné par nos collègues qui est très clair : celui de la transparence des actes de gestion, d'une carrière pleine et entière accessible et atteinte pour toutes et tous, de règles équitables et justes pour toutes et tous. Il n'est pas celui des aléas, du pouvoir discrétionnaire, de la pseudo-méritocratie. Nous serons le garant du droit de chacun dans le cadre du respect du droit de toutes et tous.

L'exceptionnelle représentativité que nous confère ce scrutin de décembre 2018 renforce la responsabilité qui est la nôtre.

Soyez persuadés-es, que nous remplirons avec conviction l'engagement qui nous caractérise, le mandat qui vient de nous être confié et que nous aurons à cœur d'associer en permanence nos collègues à notre activité et de faire résonner leurs revendications dans cette instance.

C'est donc la première CAPA de contestation d'avis qui se déroule aujourd'hui.

La mise en place des nouvelles modalités d'évaluation permet que chaque enseignant puisse bénéficier à 3 moments de sa carrière définis statutairement d'un RDV de carrière. Cet élément est une avancée importante car il favorise l'équité entre les collègues. Il reste cependant un point qui n'a pas pu être réglé cette année et pour lequel nous souhaitons toute votre attention, ce sont les collègues qui ont été oubliés ou alors qui n'ont pas pu en bénéficier l'année n-1 pour cause de formation, maternité, congé parental. Il est nécessaire que dès la rentrée 2019 soit mis en place un système de rattrapage au cours du mois de septembre.

Ces nouvelles modalités permettent aussi de contester son avis final en CAP. Malgré l'avancée qui permet à chacun de pouvoir poser un recours sur l'avis et donc sur l'ensemble de l'évaluation, ce qui n'était pas le cas précédemment, le SNEP FSU continue de dénoncer les modalités de recours qui sont bien trop longues et qui ont dissuadé, de fait, bien des collègues à formuler un recours, ou alors qui ont entraîné des oublis entre la première demande de révision et le recours en CAP.

Le recours effectué traduit une incohérence forte entre l'évaluation primaire et celle du recteur. Les appréciations sont très majoritairement « très satisfaisant » mais l'appréciation finale est en dessous. Le décret ne fixe aucun quota quant à la répartition par type d'avis. Il est irrespectueux pour les collègues de limiter leur appréciation finale pour une simple question de quotas. Cette grille d'évaluation, même si nous continuons d'avoir des désaccords, a le mérite d'être transparente, et elle est ici complètement dénaturée car ce sont en fait des quotas qui déterminent les niveaux de compétences des collègues.

Les quotas de promotion sont de plus incompréhensibles dans notre métier et ils laissent inévitablement de nombreux collègues de côté qui s'interrogent sur ce système et qui remettent fortement en question leur engagement.

Le SNEP FSU continue de demander une déconnexion complète entre l'évaluation et l'avancement, seule orientation permettant de gommer les injustices. Rappelons ici, qu'à la Hors classe tous les personnels évoluent au même rythme et que dans de nombreux corps de la fonction publique, il n'existe qu'un seul rythme, sans que cela n'influe sur le travail de ces personnels.

Que chaque collègue puisse bénéficier d'une « évaluation/formation » semble nécessaire, les temps de retour sur notre pratique étant peu nombreux, les RDV de carrière devraient permettre des échanges professionnels pour prendre du recul et progresser, mais ils ont un objectif : celui de classer les collègues.

Nous souhaiterions connaître le nombre de demandes de contestations d'avis ainsi que le nombre de révisions par sexe faites antérieurement au recours en CAPA et éventuellement sur quels critères les révisions ont été accordées.



⇒ CAPA « avancement accéléré », jeudi 24 février 2019

Depuis la mise en place du PPCR, tous les collègues (sauf cas exceptionnel) ont la garantie de parcourir leur carrière sur au moins 2 grades : la classe normale et la hors classe.

A la classe normale, il y a 2 moments où il est possible d'obtenir une accélération de carrière : pour passer du 6^{ème} au 7^{ème} échelon et pour passer du 8^{ème} au 9^{ème} échelon.

Avec le PPCR, il n'y a plus que 2 ans de différences entre 2 collègues au lieu de 10 ans possible avec l'ancien système pour parcourir la classe normale.

Suite aux rendez-vous de carrière, l'IPR et le chef d'établissement posent chacun un avis ainsi qu'une appréciation littéraire sur le collègue. L'administration s'appuie sur ces avis ainsi que sur les appréciations littérales pour mettre l'avis de la rectrice et donc promouvoir les collègues.

Déclaration liminaire du SNEP-FSU à la CAPA « avancement accéléré »

Nous souhaitons évoquer dans cette déclaration préalable la situation de l'EPS.

Avec la réforme du lycée, c'est la disparition d'une filière d'excellence en EPS avec la suppression de l'enseignement d'exploration et l'éviction de l'EPS des enseignements de spécialité. Cette mise à l'écart d'un enseignement qui fait ses preuves, qui est un point d'appui fort pour les lycéens (qu'ils aient ou non prévus de poursuivre en STAPS) est inacceptable et témoigne d'un mépris inadmissible à l'égard de notre discipline. Nous continuons de dénoncer cette réforme du lycée non seulement sur le fond mais également sur la forme. Cette mise en place précipitée crée tout l'inverse d'une préparation de rentrée sereine et génère dès aujourd'hui des tensions importantes dans les établissements.

Nous dénonçons la tentative d'imposition des 2HSA à la rentrée prochaine. Notons d'ailleurs que le ministre va passer outre l'avis unanime des organisations syndicales au CTM du 30 janvier, c'est une nouvelle dégradation des conditions de travail mais aussi des relations sociales qui se profilent dans les établissements. Les nombreuses suppressions de postes qui se profilent, qui toucheront inévitablement l'EPS, ne feront qu'aggraver une situation déjà alarmante. En effet, près de 20 remplacements, dont la moitié de plus de 15 jours, n'ont pas été effectués dans notre discipline, depuis la rentrée scolaire, et ce sans compter les nombreux contractuels embauchés dès la rentrée pour pallier au manque d'enseignants d'EPS titulaires dans notre académie.

Plus précisément sur l'ordre du jour, nous sommes à cette première CAPA d'avancement d'échelon qui se met en place avec les appréciations des rendez-vous de carrière. Nous devons redire ici la plus grande justice et équité dans les carrières en classe normale qu'amènent ces nouvelles grilles d'avancement d'échelon. Il n'y aura plus que 2 ans de différenciation possible en lieu et place des 10 années dans les anciennes carrières. Différences qui n'avaient comme seules raisons principales que la temporalité de l'inspection ou sa fréquence. Oui le système précédent était profondément injuste et ces nouvelles carrières sont un acquis important pour lequel la FSU s'est battue et continuera de se battre. Ces nouvelles carrières en classe normale réduiront également les injustices dans l'accès à la hors classe car les enseignants promus à l'ancienneté au 10^{ème} ou au 11^{ème} du fait d'un retard d'inspection, subissaient très souvent une double peine avec un barème d'accès à la hors classe minoré. Est-ce que cette avancée est suffisante, nous avons toujours dit que cela n'était pas le cas ! Nous continuerons de mener toutes les mobilisations intersyndicales pour continuer une revalorisation plus que nécessaire de notre métier. Nous sommes attachés, tout comme les collègues qui nous ont redonnés une légitimité pleine et entière aux dernières élec-

tions professionnelles, aux commissions paritaires. Le SNEP et la FSU dénonce la suppression des CAP et d'un certain nombre de leurs compétences.

Les problèmes que posaient les anciennes carrières se retrouvent ici sur les 2 « accélérations ». Comment attribuer à seulement 30% de la profession une bonification d'un an ? Nombre d'enseignants vont à juste titre ressentir comme une injustice le fait de ne pas être bénéficiaire. Le mérite s'arrête-t-il à 30% des enseignants ?

D'ailleurs ces 30% d'accélération ont souvent été pensés comme des quotas aux appréciations finales des rendez-vous de carrière, alors que celles-ci ne sont aucunement contingentes. Preuve en est : les avis excellents sont tous promus... mais aucun avis très satisfaisant ne l'est dans le projet d'avancement du rectorat !

Pour les enseignants qui n'ont pas pu être évalués l'année dernière lors d'un rendez-vous de carrière, nous souhaitons que les mêmes droits que les autres leur soient alloués. Pour leur permettre de contester leur appréciation, il est nécessaire qu'ils/elles en aient connaissance en septembre et non à ce moment de la CAPA.

Sur les reliquats, une modification du décret de 80 des professeurs d'EPS était examinée au CTM du 10 juillet 2018 pour permettre d'officialiser la mise en place des reliquats. Nous constatons avec colère que ce décret modificatif n'est toujours pas publié : apparemment, quand ce sont des avancées pour les personnels, cela met beaucoup plus de temps au ministère pour publier des textes. Les anticipations de la FSU pour demander l'utilisation des reliquats auprès du ministère ont-elles été écoutées, car vous proposez de les utiliser, ce dont nous sommes soulagés.

Le SNEP-FSU continue de revendiquer une déconnexion entre ces rendez-vous de carrière et l'avancement. Nous continuons de demander un avancement unique pour toutes et tous, au meilleur rythme ce qui en plus de travailler en confiance allègerait le travail des rectorats et de nos supérieurs hiérarchiques sur ces rendez-vous de carrière.

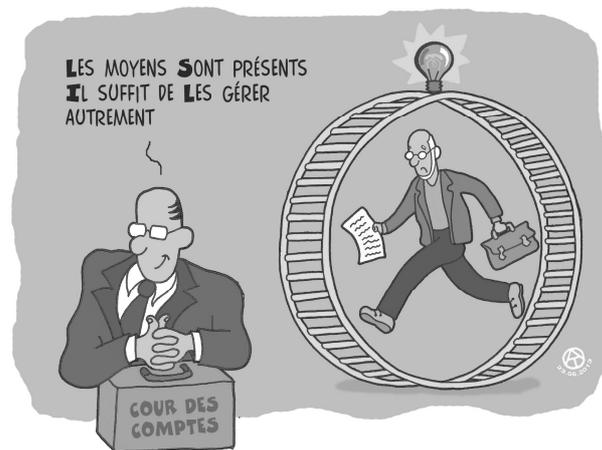
Nous continuons de demander à ce que la hors classe et la classe exceptionnelle soient intégrées dans une grille indiciaire revalorisée, débutant à l'indice de l'actuel 5^e échelon avec translation vers le haut de toute la grille.

Sur la situation femmes/hommes, nous constatons que sur les 5 promouvables au 7^e échelon, une femme sur les deux est promue. Sur les promouvables au 9^e échelon, sur les 15 promouvables, 2 femmes sur les 7 sont promues. Si le ratio est donc respecté sur le 7^e échelon, sur le 9^e échelon le ratio est légèrement inférieur.

Le jeudi 14 février 2019 s'est donc tenue la CAPA avancement accéléré. Aucun avis n'est censé être contingenté à ce stade (Cf compte-rendu de la CAPA « avancement accéléré »). Néanmoins, seuls 30% des collègues obtiendront une promotion. Or, force est de constater que l'administration a classé **en amont** les collègues et a, par conséquent, **contingenté les avis**. Ce que le SNEP a véhémentement contesté lors de cette CAPA, cette situation étant de plus assumée par l'administration qui répond à des consignes ministérielles qui s'appliquent à l'origine au corps des agrégés, qui sont traités nationalement...

Les avis sont transformés en barème (à consolider = 1, satisfaisant = 2, très satisfaisant = 3, excellent = 4). Les chiffres parlent donc d'eux-mêmes au sortir de la CAPA, l'administration n'ayant pas voulu revenir sur son choix : tou-tes les collègues promu-es ont un barème de 4... et aucun discriminant n'a été utilisé ! Autrement dit : sans barème égal à 4, pas de promotion possible, l'administration ayant apposé les avis en fonction de ces 30% de promotions possibles !

OPTIMISER LA GESTION DES ENSEIGNANTS



Nous appelons donc dès la rentrée prochaine tou-tes les collègues qui n'auraient pas d'avis « excellent » à faire un recours gracieux puis éventuellement en CAPA. Car, sans ce sésame, pas d'avancement accéléré possible pour passer du 6ème au 7ème échelon ou du 8ème au 9ème échelon.

Suite à cette CAPA :

- 2 collègues ont été promus au 7^{ème} échelon
- 5 collègues ont été promus au 9^{ème} échelon

Le SNEP-FSU n'a pas voté contre ces propositions de promotions, le problème ne se situant pas dans les propositions de l'administration mais bien dans la logique qui a contribué à les faire émerger.

⇒ **Magali BARRAT**



⇒ Poste au SUAPS

Un poste sera à pourvoir au SUAPS de Limoges à partir du 1er octobre 2019. Voici le profil recherché :

- ⇒ activités artistiques et de bien être
- ⇒ sports collectifs
- ⇒ escalade...

Pour toute précision et complément d'information, vous pouvez contacter Bruno Martin, le directeur du SUAPS, par mail : bruno.martin@unilim.fr

Besoin d'informations ? D'aide ?

Envie de participer de façon concrète à nos actions ?

- ⇒ Parce que le SNEP-FSU défend l'ensemble des enseignants d'EPS lors des différentes commissions paritaires.
- ⇒ Parce qu'il cherche à promouvoir la discipline, le sport scolaire et à défendre notre vision partagée avec la FSU du système éducatif lors des comités techniques.
- ⇒ Au sein de la FSU, le SNEP-FSU analyse les réformes et mène les combats non seulement contre toutes les attaques qui portent atteintes à nos valeurs, à notre projet sociétal, mais aussi pour être force de proposition

Alors, si vous n'êtes pas encore au SNEP-FSU, franchissez le pas ! Adhérez et rejoignez le seul syndicat qui défend l'EPS et le sport scolaire !

Se syndiquer, c'est simple (et 66% déductible des impôts, même en prélèvement à la source!)
Adhésion en ligne ou fiche à télécharger sur <http://www.snepfsu.net/syndic/index.php>

Retraité-es

⇒ Une lutte au long cours pour le bien de tou-tes

Le rassemblement du 31 janvier 2019 est le 5^{ème} depuis le 30 janvier 2018 auxquels nous avons appelé. Parce que la retraite n'est pas un retrait de la vie sociale. C'est une conquête historique et sociale que nous entendons défendre, que vous entendez défendre.

D'appel en appel, le nombre d'organisations revendiquant sur les mêmes mot d'ordre, après être passé de 9 à 14, est arrivé à 15 le 28 janvier dernier au soir, avec une association de plus....La FGR-CF, ce qui renforce le nombre des associations qui ont rejoint le combat du groupe syndical initial. Sachons le dire : toutes ont les mêmes revendications !

Nos mobilisations ont été de + en + nombreuses et nos revendications ont été entendues par l'opinion publique si l'on en juge par les sondages réalisés depuis le mouvement des Gilets Jaunes qui en ont repris beaucoup et dans lequel se retrouvent de nombreux retraités, dont beaucoup survivent seulement....

Or, tout se passe comme si nos revendications explicitées, réitérées ne faisaient pas partie du débat public ! Et depuis longtemps ! Aujourd'hui, Macron découvrirait qu'il en faudrait un ? Qu'il nous écoute, voilà ce que nous lui disons .

Nous n'étions pas reçus par le Président, nous n'étions pas écoutés. La colère sociale a pris un autre moyen de s'exprimer. Il ne nous reçoit pas plus aujourd'hui qu'hier. Il n'écoute ni les uns (organisations syndicales) ni les autres (GJ) ! A-t-il crû nous satisfaire en revenant, pour quelques uns seulement, sur la hausse de la CSG, tout en laissant diverses mesures négatives prises réduire durablement le pouvoir d'achat des retraités (aumoins ce 0.3% au lieu de la revalorisation réglementaire) et des plus mal lotis en particulier (moins 5 euros sur l'APL)? Croit-il nous amadouer en lâchant une prime pour quelques Smicards et au détriment des cotisations ? Votre présence lui répond clairement : non !

Il s'est trompé,, car nous revendiquons à nouveau, et des GJ continuent de réclamer aussi sur des bases communes. Macron croit-il que ses alliés médiatiques, serviles « experts » de la pensée dominante, d'autres diraient chiens de garde, suffisent à contrer la montée en puissance de la prise de conscience que d'autres décisions politiques sont nécessaires et possibles, pour aller dans le sens de l'intérêt général en commençant par une juste et efficace redistribution de la richesse créée par tous ; dès le niveau de l'entreprise (hausse des salaires, et embauche) ne serait ce pas le point de départ logique ? Et par une véritable réforme fiscale d'ampleur qui garantisse une réelle justice fiscale, qui serait favorable déjà aux ouvriers et employés retraités, chômeurs, comme aussi aux petits agriculteurs et petits artisans et commerçants.

Que ce soit le Président du groupe des députés LREM, ou sa représentante locale, que ce soit des « experts » économiques ou médiatiques , ou des mi-

nistres même (Buzyn notamment), leurs explications bloquent le débat ou l'échange par des raccourcis péremptoirement assésés et qui frisent la mauvaise foi ou le mépris.(Buzyn par deux fois, c'est à noter : cf le rapport parlementaire / EHPAD , qui fait des propositions auxquelles elle répond : la France n'a pas les moyens budgétaires, et cf l'épisode 44-3 au Sénat qui a permis au gouvernement que la proposition de porter les petites retraites agricoles à 85% du SMIC ne soit pas votée)

Ainsi, ces « experts » ont le chic pour mettre des obstacles à une réflexion approfondie sans que quelque journaliste que ce soit ne les mette en difficulté- Macron fait de même lors de ses déplacements actuels! Il appelle au débat, allons y :

- Par exemple la dette est mise en avant, mais sans explications sur sa naissance, ni sur son développement (pour renflouer les banques en 2008, ou par manque de rentrées fiscales, mais d'évidence, ils ne sont pas sur les plateaux pour dire cela) ,

-Par exemple aussi le déficit budgétaire est avancé sans que soit mises dans le débat les insuffisances de recettes (niches fiscales, fraude fiscale, baisses de l'IR et de IS) ni les dépenses discutables et excessives comme le CICE, et les exonérations de cotisations patronales), quand ils disent «trop de dépenses » ils pensent et disent « services publics » et pas CICE (40 milliards excusez du peu !)

- Ou bien encore l'insupportable allongement (pour le capitalisme)de l'espérance de vie qui déséquilibre le nombre d'actifs par rapports aux inactifs, et serait la seule et incontournable explication à la nécessité de réduire les pensions de retraites, sans surtout dire ce qu'il faudrait redire, que malgré la diminution du nombre d'actifs, le PIB, donc la richesse produite par tous, augmente et que c'est une autre répartition de la richesse qu'il faut mettre en œuvre

Ils ne se gênent pas non plus pour entretenir la confusion entre diverses réalités. pleurer sur les énormes prélèvements obligatoires sans dire que ceux ci comprennent les cotisations sociales qui offrent ensuite des prestations sociales , comme amalgamer les taxes et l'IR pour surfer sur le ras le bol fiscal qui monte à cause de la TVA et autres taxes ,lesquelles rapportent plus que l'IR progressif et pourtant le seul républicain (sans dire que les petits revenus sont amputés par les taxes et la TVA bien plus que les hauts revenus), tout cela pour conclure que réclamer moins d'impôt ou de taxe en même temps que demander plus de services publics est une contradiction insurmontable.. Les débats sont scandaleusement viciés ,tronqués , C'est à hurler !

Pour nous, les objectifs de la fiscalité sont de financer l'action publique et de réduire les inégalités. Il faut donner la priorité à l'impôt progressif et universel, réduire la part de la TVA, et continuer d'intégrer l'ensemble des revenus du capital dans l'assiette de l'impôt sur le revenu (ce qui n'est pas le cas avec la Flat-tax et l'exit-tax, qui

se chiffrent en milliards), remettre à plat les niches fiscales, créer un véritable impôt sur la fortune, et supprimer les taxes sur les mutuelles

Combattre la fraude et l'optimisation fiscale par la suppression réelle des paradis fiscaux, la levée du secret bancaire, taxer les transactions financières internationales

Aller vers une fiscalité écologique ? Ok, mais compatible avec la lutte contre la pauvreté, elle doit se concevoir au niveau européen au moins. Dans cette perspective limiter l'empreinte écologique sur tous les types de transports sans oublier les avions et les bateaux !

Du point de vue fiscal, pour les retraités, entre autres, nous revendiquons: **annulation de la hausse de la CSG pour tous ! Maintien de l'abattement de 10% sans plafond, rétablissement de la demi-part supplémentaire au profit des célibataires divorcés veuves ou pacsées ayant élevé au moins un enfant suppression de la fiscalisation de la majorité pour avoir élevé 3 enfants et+**

Quant au pouvoir d'achat, au moment de ce grand débat, il n'est pas inutile de détailler une perte de 1% par an pendant 20 ans en passant d'abord de l'indexation sur les salaires à l'indexation selon l'indice des prix à la consommation, très discutable d'ailleurs, puis par le décalage dans le temps puis le gel. Aujourd'hui la hausse de la CSG et une revalorisation ridicule aboutissent à une perte de 3% par an. Nous exigeons la revalorisation des pensions conformément au code de la sécurité sociale à la hauteur de l'inflation, 1.7 pour 2018 et rapidement une revalorisation en fonction du salaire moyen. Le maintien de la pension de réversion selon les modes de calcul actuel.

Pour équilibrer le budget de l'Etat, le rétablissement de l'ISF, de la taxation des dividendes, de l'impôt progressif ; suppression du CICE est des exonérations et suppressions de cotisations patronales éradication de la fraude et de l'évasion fiscale entre autres.

La liste est encore longue de nos revendications si l'on veut développer tout ce qui concerne les services publics de santé, le financement par la sécurité sociale de la totalité des dépenses justifiées, et notamment la prise en charge de la perte d'autonomie par des services publics de proximité et son finance-

ment par la solidarité nationale dans le cadre de la sécurité sociale. Les complémentaires ne sauraient être une alternative à la Sécurité Sociale. Ayons en mémoire la diminution des prestations par le non remboursement de médicaments, les franchises, le forfait hospitalier...car avec ce qui se prépare avec la loi santé qui est prévue « par ordonnance » il y a là un combat décisif à mener avec les actifs. Et la réforme des retraites, comment croire que ce sera une amélioration ? Sommes nous stupides ? Aujourd'hui 25 % de la population demain 30% battons nous pour rogner les ailes du capital !

Au final, chiffres à l'appui, nous pouvons constater que nous sommes tous sous la pression des actionnaires, c'est cela qu'il faut inverser : ça ira mieux demain si l'immense majorité des citoyens exerce une pression victorieuse sur les actionnaires, les marchés financiers et leur valets politiques nationaux et européens.

Pour conclure il est bon de rappeler que les progrès obtenus jusqu'à ce jour, avec et aux côtés des organisations syndicales ou associatives dont chacune agit selon la sensibilité propre à ses adhérents, l'ont été par une démarche organisée et structurée par et pour les salariés, privés d'emplois et retraités, dans un cadre où la démocratie représentative n'était pas confisquée et portait, porte ses fruits lorsque le pouvoir savait, sait qu'il a en face de lui des forces conséquentes organisées.

Pour cette raison vitale, nous invitons toutes celles et ceux qui ne le sont pas, à prendre toute leur place dans le large choix d'organisations syndicales ou associatives en y adhérant.

Pour les 15 organisations appelantes,

⇒ **Gérard WERMELINGER**



Pourquoi devoir enchaîner une vie de misère après une vie de labeur ?

Retraite par points

⇒ Comment ça fonctionne ?

Pourquoi les salariés, et pourquoi particulièrement les fonctionnaires, ont-ils beaucoup à y perdre ? Le gouvernement envisage de mettre en place **un système de retraites par points**.

Les cotisations sont transformées en points selon la **valeur d'achat du point**. La pension est déterminée par la **valeur de liquidation** (ou valeur de service) du point. Ces deux valeurs varient chaque année.

Il y a plusieurs techniques pour les déterminer : par exemple, la valeur de service peut varier en fonction de l'âge au moment de la liquidation, ou encore le point peut avoir la même valeur quel que soit son âge mais le système peut prévoir des minorations de pensions à partir d'un âge pivot, etc.

Après la liquidation, rien n'est dit par le gouvernement sur la manière dont les pensions évolueraient. Dans certains systèmes comme la Suède, un coefficient est appliqué chaque année aux pensions versées, elles peuvent donc perdre de la valeur en cours de retraite (entre 2010 et 2013, la pension de chaque suédois a perdu 10% de sa valeur). Ce n'est pas cependant la piste envisagée pour le moment par le gouvernement.

Dans le nouveau système, la cotisation serait due sur l'ensemble des salaires et traitements (indemnités comprises) dans la limite de 10 000 euros par mois (3 "plafonds de la Sécurité Sociale").

La notion de nombre de trimestres disparaîtrait, un âge de départ possible serait maintenu, à 62 ans a priori, avec de possibles systèmes de « minorations » des pensions jusqu'à un âge « pivot », bien au-delà de 62 ans.

La réforme se ferait sur la base du slogan de campagne d'Emmanuel Macron « **un euro cotisé donne les mêmes droits** ».

Ce slogan en apparence simple et de bon sens pose pourtant de nombreuses questions, et en particulier :

⇒ les mêmes droits, certes, mais QUELS DROITS ? Aujourd'hui, le système de retraites, même dégradé par les réformes, permet d'acquérir des droits qui s'expriment en pourcentage du meilleur salaire : on sait qu'en partant à tel âge, on aura tel pourcentage du traitement des 6 derniers mois (les 25 meilleures années dans le privé), c'est ce qu'on appelle le **taux de remplacement**. Avec un nouveau système par points, plus aucun objectif de cet ordre n'existerait : seule compte la valeur du point, qui varie d'une année sur l'autre. Dit autrement, on peut très bien se retrouver avec des pourcentages très faibles de son meilleur salaire dès lors que la valeur du point baisse.

⇒ Autre question à poser : que se passe-t-il **quand l'euro n'est pas cotisé** ? Aujourd'hui, quand on interrompt son activité pour congé maternité, parental, chômage, etc, il existe des systèmes de majorations en termes de nombre de trimestres. Qu'en serait-il dans un nouveau système où l'euro cotisé est la mesure de toute chose ? JP Delevoye tente de rassurer en disant que des « points gratuits » seront donnés, mais sur quelle base le seront-ils ? (par exemple donnerait-on un forfait de points par

enfant ou donnerait-on le nombre de points correspondant au meilleur salaire de la collègue ?, etc). Qu'en serait-il des pensions de réversion, c'est à dire les pensions versées au conjoint survivant, aujourd'hui sans plafond de ressources pour les fonctionnaires, ce que le gouvernement voudrait remettre en cause.

⇒ Tout euro perçu donnerait lieu à des cotisations et donc à des points, cela a au moins deux conséquences :

⇒ on prendrait désormais en compte la totalité de la carrière alors que dans le système actuel, que ce soit dans le public ou dans le privé, les mauvaises années sont en partie « lissées ». Par exemple, le fait que les salaires de début de carrière sont très bas pour les fonctionnaires (un enseignant débute à 1,3 SMIC !!!) est en partie compensé par le droit à une carrière et donc par le calcul de la pension sur les meilleurs traitements, ceux de la fin de carrière. Avec la réforme Macron, ce ne sont plus les 6 derniers mois qui comptent mais l'ensemble des salaires, y compris les salaires –scandaleusement faibles du début.

⇒ cela signifierait pour les fonctionnaires la prise en compte des primes et indemnités. C'est une très mauvaise nouvelle pour toutes les catégories de personnels qui ont très peu de primes (les enseignants mais pas seulement), et c'est une très mauvaise nouvelle pour le service public quand on sait à quel point la politique de développement des primes est un formidable instrument de gestion différenciée des personnels : revaloriser certains seulement pour justifier le gel du salaire de tous les autres serait ainsi encouragé !

⇒ Les éléments de langage du gouvernement à l'épreuve des faits

Se battre pour nos retraites, c'est montrer qu'elles sont parfaitement finançables :

L'argument du choc démographique

En 2000 il y avait 4 personnes de 60 ans ou plus pour dix personnes ayant entre 20 et 59 ans, en 2050 il y en aura 7 pour 10.

Ce n'est pas insurmontable si les taux de cotisation augmentent et si d'autres sources de financement sont trouvées.

Il n'est pas illogique, dans une société où les personnes de plus de 60 ans sont plus nombreuses, que la société leur consacre davantage. C'est même un bénéfice pour la société que les retraités aient un revenu qui leur permette d'en être pleinement partie prenante. Passer d'environ 14% du PIB comme c'est le cas actuellement à 18 ou 19% environ permettrait de financer la retraite à 60 ans telle que la FSU la porte, ce ne serait pas un effort insoutenable.

Car à l'inverse, une société où les travailleurs se tuent à la tâche jusqu'à un âge avancé et où les personnes âgées sont maintenues dans la misère est-elle enviable ? Pour ne prendre qu'un exemple, l'augmentation du nombre moyen d'arrêts maladie constatée dernièrement est dûe en grande partie à la hausse des arrêts pour longue maladie, particulièrement entre 60 et 62 ans. Faire travailler les gens plus longtemps a donc aussi un coût financier et humain, c'est plus d'arrêts maladie à financer, ce sont aussi plus de souffrances et moins de possibilités de profiter de la vie en bonne santé.

Par ailleurs, l'argument du choc démographique nie les gains de productivité futurs : un actif de demain produira davantage en valeur qu'un actif d'aujourd'hui, et sauf à considérer que l'ensemble de ces gains de productivité doivent aller aux profits, ces gains de productivité permettent d'envisager un financement des retraites.

L'augmentation de l'espérance de vie n'a rien de définitif, c'est grâce à la protection sociale en général, grâce au système de retraites, que ces gains d'espérance de vie ont été possibles. On sait que l'espérance de vie en

bonne santé baisse ou stagne, que l'espérance de vie baisse tout court aux Etats-Unis : est-ce cela que l'on veut ?

La FSU demande d'autres financements pour les retraites

⇒ pour avoir davantage de cotisants, il faut mener une politique de l'emploi. Aujourd'hui, plus de 5 millions de personnes sont privées d'emplois et condamnées à la précarité ou aux petits boulots, c'est un manque à gagner considérable pour les régimes de retraites. Cette politique de l'emploi pourrait passer par une modulation des taux en fonction de la politique de l'emploi menée par l'entreprise et par une majoration des taux de cotisation pour les employeurs qui réalisent d'importants profits.

⇒ pour avoir davantage de cotisations, il faut davantage de salaires. Par exemple, les cotisations sur les bas salaires ont été très fortement réduites, ce qui incite à embaucher au SMIC : le cercle vicieux que cela entraîne, c'est moins de salaires et moins de cotisations dans les caisses de retraite, il faut en sortir ! Si les femmes étaient payées à leur juste qualification, le relèvement de leur salaire pour atteindre l'égalité salariale ferait là aussi progresser les cotisations.

► * pour financer les retraites, il faut mettre à contribution les revenus financiers, en prélevant une partie des 250 milliards versés sous forme de dividendes.

L'argument de la simplicité et de la lisibilité

Il n'y a rien de plus illisible qu'un système dans lequel on ne peut pas connaître à l'avance le montant de sa pension !

Il n'y a rien de plus simple, à l'inverse, qu'un système qui assure un pourcentage du dernier traitement brut ou des meilleurs salaires dans le privé.

La complexité a été introduite par les réformes qui, à coup de décotes, de proratisations, de suppressions de droits aux uns d'abord puis aux autres ensuite, ont introduit des éléments d'incompréhension, c'est sur ces réformes qu'il faut revenir !

Pour aller plus loin

⇒ L'article originel et l'ensemble des documents qui détaillent les projets gouvernementaux ainsi que des comptes rendus des réunions au haut commissariat à la réforme des retraites :

<http://www.fsu.fr/Retraites-comprendre-la-reforme-Macron-lutter-avec-la-FSU-pour-developper-les.html>

Les publications FSU :

<http://fsu.fr/RETRAITES-pour-un-scenario-durable-et-solidaire.html>

<http://fsu.fr/LA-RETRAITE-des-droits-a-preserver-et-a-conquerir.html>

Aquapolis

⇒ Vous avez dit travail empêché ?

Depuis la création du centre aquatique « Aquapolis », à Limoges, le SNEP-FSU n'a cessé de dénoncer les conditions d'accès aux établissements du 2nd degré. Alors que l'an dernier aucun établissement n'y allait (62.1€ par ligne d'eau et par heure !), cette année le collège de Couzeix a fait le choix d'y retourner. Deux raisons principales : la seule autre piscine pouvant proposer des créneaux est à St-Pardoux, et le prix de la ligne d'eau a été ramené à 55€ suite à l'action Aquapolis menée par le SNEP le 31 août 2017 et aux différentes négociations avec Limoges Métropole.

Cependant quelles ont été les conditions réelles dans lesquelles se sont déroulés leurs cycles natation ? Vous pouvez lire ci-dessous le courrier que l'équipe EPS a adressé à son principal.

⇒ **Dominique
PARVILLE**



L'équipe EPS du collège Genevoix de Couzeix
le 15 janvier 2019

A M. le Principal du collège Genevoix de Couzeix

Objet : mauvaises conditions pédagogiques à l'Aquapolis

Monsieur,

Depuis le mardi 4 décembre 2018, les professeurs d'EPS du collège utilisent le centre aquatique de l'Aquapolis pour l'enseignement de la natation aux élèves de 6^{ème}. Cet enseignement a pour objectifs principaux l'apprentissage du savoir-nager et le perfectionnement des acquis dans l'activité natation. Il est prévu et réglementé par les textes, et notamment par le Socle Commun de connaissances, de compétences et de culture (décret n°201-372 du 31 mars 2015, publié au BOEN spécial n°17 du 23 avril 2015) ainsi que par les programmes d'EPS dans le cadre du cycle de consolidation (parus au BO spécial n°11 du 26 novembre 2015).

Nous attachons une attention particulière à cet enseignement car notre population d'élèves de 6^{ème} est particulièrement concernée par l'apprentissage du savoir-nager : une partie non négligeable est totalement « non-nageur » (entre 25% et 30% n'est pas capable à l'entrée en 6^{ème} de réussir le test officiel du savoir-nager). Il s'agit donc non seulement d'un enseignement obligatoire, mais aussi de contenus touchant directement à l'intégrité présente et future de nos élèves.

Or, plusieurs problèmes sont venus gêner la progression de notre enseignement tel que nous l'avions conçu :

Le premier jour, le mardi 4/12/2018 (arrivée 10h30, créneau de 10h45-11h45 dans l'eau), aucun personnel de l'Aquapolis ne nous attendait pour nous faire entrer dans la structure, contrairement aux promesses faites par deux reprises au téléphone à Mme Arnoux, coordonnatrice EPS. Une fois au bord du bassin, un groupe occupait la ligne d'eau près du bord que le collège avait réservée (Cf. convention tripartite et échanges de mail entre notre gestionnaire et le directeur du centre). Le groupe en question a accepté de nous laisser la place, mais nous nous interrogeons malgré tout sur la « double location » opérée par l'Aquapolis (il s'agit d'un groupe de mal ou non-voyants, et nous comprenons qu'ils aient également besoin d'avoir une ligne d'eau au bord du bassin).

A chaque fois que nous avons demandé, pour des raisons pédagogiques et organisationnelles, la mise en place d'un demi-mur rabattable pour définir trois parties (5 lignes de 50 m pour les "experts", 2x2 lignes de 25 m pour les

6èmes du collège, et un espace de 25 m pour les "non experts"), cela nous a été refusé par le chef de bassin. Ce refus a été réitéré au téléphone par le responsable de la structure à Mme Arnoux, le jeudi 13 décembre. La mise en place de ce mur n'est pas une fantaisie ou une extravagance de notre part. Nous tenons à rappeler que les murs rabattables ont été conçus dans le but de favoriser une pratique scolaire, autant que d'offrir une souplesse de gestion de l'espace. Nous avons 3 groupes de niveaux très hétérogènes à gérer, et parmi eux de nombreux non-nageurs. Couper les lignes en deux et répartir au mieux nos élèves dans les 4 lignes d'eau ainsi créées est un besoin pédagogique essentiel. Nous ne comprenons pas ce refus qui empêche notre population scolaire de pouvoir profiter de la structure dans les meilleures conditions. Dernière précision : lorsqu'en 2015 nous avons fait une demande de devis, celle-ci incluait bien le mur rabattable et cela ne semblait alors pas poser de problèmes... Raison supplémentaire qui renforce notre incompréhension !

Depuis plusieurs semaines que nous utilisons cette structure, du matériel pédagogique est mis à notre disposition. Mais la quantité est très insuffisante au regard de nos besoins ! Seulement une grosse douzaine de gants palmés (ou plaquettes) et une trentaine de paires de palmes (mais réparties en 4 tailles différentes), ce qui ne permet de ne fonctionner qu'avec un seul de nos 3 groupes et pratiquement aucun pull-boy. Lorsque Mme Arnoux a fait la demande à Aquapolis pour obtenir plus de matériel, il lui a été répondu que le matériel, mis à la disposition du public, disparaissait régulièrement. Si nous pouvons comprendre la déperdition ou l'usure, nous nous interrogeons sur l'absence de renouvellement de ce matériel !

Monsieur le Principal, nous en appelons à votre soutien pour débloquer une situation que nous ne pouvons régler par nos propres demandes et vous demandons donc par la présente d'intervenir auprès du directeur de l'Aquapolis afin de résoudre ces problèmes.

Nous vous prions de recevoir nos respectueuses salutations.

L'équipe EPS du collège Maurice Genevoix de Couzeix

PS : lors de l'élaboration, de la construction et du financement de la structure par des organismes publics (Europe, état, région, conseil départemental, Limoges Métropole et Ville de Limoges), les demi-murs rabattables ont été conçus dans le but de favoriser une pratique scolaire autant que pour offrir une souplesse de gestion de l'espace...

Installations sportives au lycée Favard de Guéret

⇒ Interpellation du SNEP à la Rectrice et à la Région

Guéret, le 12 février 2019

Objet : les installations sportives du lycée Jean Favard de Guéret (Creuse).

Madame la Rectrice d'Académie,
Monsieur le Président du Conseil Régional,

Les enseignants d'Education Physique et Sportive du lycée Jean Favard de Guéret nous ont alertés dès le début de cette année scolaire sur les difficultés matérielles qu'ils doivent affronter pour enseigner l'EPS dans cet établissement.

Ce lycée de 735 élèves dispose d'un gymnase de type B, d'un plateau d'évolution extérieur et d'une piste de 4 couloirs de 60m en goudron avec 1 bac à sable. Or ces 3 installations intra-muros sont d'une part exiguës, vétustes, voir insalubres pour ce qui est du gymnase et inutilisable pour cause de chantier en ce qui concerne le plateau d'évolution (durée prévue du chantier : 5 ans). Dernièrement, l'utilisation des paniers de Basket Ball du gymnase, ayant été jugée dangereuse, a été interdite dans l'attente de travaux de sécurisation.

Le CHSCTD (Comité Hygiène et Sécurité – Conditions de travail) de la Creuse a procédé à une visite des locaux de cet établissement le 13 mars 2018 et dans son rapport de visite (voir « le pôle EPS » p.7 du document joint) a signalé l'extrême délabrement des installations sportives du lycée J. Favard et a émis les préconisations nécessaires concernant les problèmes d'accessibilité, d'insalubrité des sanitaires, de manque d'espaces d'évolution et de stockage, les problèmes d'éclairage, d'isolation et d'insonorisation et l'absence de salle de travail et de sanitaires pour les enseignants.

Devant ce manque d'installations sportives utilisables, il a été envisagé par M. le Proviseur de mettre à la disposition des enseignants d'E.P.S., 2 salles de cours qui restent encore à aménager car elles se trouvent dans les locaux d'enseignement et nécessitent donc des travaux spécifiques.

Dans cet établissement qui est le 2^{ème} plus important lycée de Creuse en terme d'effectifs, outre l'enseignement commun, l'offre de formation en EPS comprend 2 sections sportives (football masculin et féminin), un atelier rugby masculin et une option facultative E.P.S. ouvrira à la rentrée 2019.

En l'état actuel, les installations sportives ne permettent pas la continuité de l'enseignement de l'E.P.S., ni son évaluation aux examens. Les enseignants d'E.P.S. ont transmis ce constat au conseil d'administration de leur établissement dès le 15 novembre 2018 ; certains d'entre eux ont été conduits à exercer leur droit de retrait à plusieurs reprises cette année pour des problèmes liés aux installations et au matériel sportif.

Une restructuration de cet établissement est prévue par la Région Nouvelle Aquitaine, avec un début de chantier en avril 2019. Nous demandons que dans le cadre de ces travaux, soit envisagé un projet

concernant des installations sportives efficaces en termes d'espaces, d'hygiène et de sécurité et que soit assurée la continuité de l'enseignement de l'E.P.S. et de son évaluation aux examens pendant la durée des travaux. Nous demandons qu'à l'issue de ce chantier de restructuration, l'enseignement de l'E.P.S. dans cet établissement se fasse dans des conditions de travail et d'enseignement dignes et conformes aux exigences règlementaires pour les élèves et leurs enseignants.

Les demandes des enseignants d'E.P.S. de cet établissement s'appuient sur le guide de « l'accès aux équipements sportifs pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive et pour l'ensemble des pratiques sportives scolaires » publié par la DEGSCO, et préfacé par M. J.P. Blanquer alors directeur général de l'enseignement scolaire. C'est un outil de référence nationale qui répertorie le nombre de postes de travail requis.

De même les IPR de l'Académie de Bordeaux ont publié un guide académique énumérant les installations sportives nécessaires à l'enseignement de l'E.P.S.

Pour un lycée de 735 élèves et pour une équipe enseignante de 4 professeurs d'E.P.S., la nécessité est de :

- ⇒ 1 gymnase de type C
- ⇒ 1 plateau extérieur
- ⇒ 1 salle spécialisée (permettant l'enseignement de la gymnastique, la danse, les sports de combat...)
- ⇒ 1 salle plus polyvalente (permettant l'enseignement de la musculation et d'activités relevant de la CP5)
- ⇒ 1 accès à une piscine
- ⇒ 1 espace pour la pratique des APPN
- ⇒ Le guide de la DEGSCO recommande également, pour la conception de ces équipements, de s'appuyer entre autres sur les différents ouvrages publiés par le SNEP-FSU, référentiels proposés selon les types d'installation.

⇒ Nous demandons donc qu'une table ronde associant la Région, l'équipe de direction, l'IA-IPR EPS de notre académie, l'équipe EPS et le SNEP-FSU soit réunie de toute urgence.

Ne doutant pas de votre attachement à un service public d'Education de qualité sur l'ensemble du territoire et de votre volonté de permettre l'enseignement de l'EPS et le développement du sport scolaire dans tous les établissements, nous vous prions de recevoir l'expression de nos sentiments respectueux.

⇒ **Annette DURIN**



Elections professionnelles : le bilan !

⇒ Le SNEP-FSU plébiscité et renforcé

Avec 81,29% de participation, et 51 voix de plus qu'en 2014 pour le SNEP-FSU en CAPA des professeur-e-s d'EPS, la profession a renouvelé massivement sa confiance envers le SNEP-FSU Limoges. A l'exception de 10 votes blancs, toutes les voix se sont portées sur la liste présentée par le SNEP-FSU. C'est donc avec une représentativité indiscutable que nous abordons le mandat à venir. La profession a renouvelé sa confiance et renforcé encore davantage son outil collectif qu'est le SNEP-FSU.

Dans le contexte, il faut prendre la juste mesure de ces résultats hors norme (78% des professeurs d'EPS de l'académie ont voté pour le SNEP-FSU !).

D'abord, si l'on analyse le sort et les projets prévus à l'encontre du paritarisme et du dialogue social, **les résultats de ce scrutin sont une belle démonstration de notre attachement à la représentation syndicale ainsi qu'à la défense de l'intérêt général.** Ensuite, au regard de la perte de confiance parfois affichée, des citoyen-n-e-s envers les syndicats, notre bel outil collectif qu'est le SNEP-FSU fait figure d'exception et a de beaux jours devant lui. Ces résultats constituent encore **la preuve que le syndicalisme de transformation sociale dont se revendique le SNEP-FSU, porteur d'un projet humaniste et de valeurs collectives, est loin d'être désuet.**

Sur notre champ spécifique, avec toutes les attaques que subit notre discipline aujourd'hui (perte d'horaires, programmes vidés de leurs contenus, suppression des options, etc), **la profession envoie aussi un message très clair au gouvernement en ne cautionnant pas les choix qui sont faits.** Enfin, avec ce vote, le rejet des réformes proposées actuellement (collège, lycée, lycée professionnel, parcoursSup, etc.) s'exprime clairement.

Nous ne voulons pas d'une école dans laquelle chaque élève serait rendu responsable de sa réussite ou de son échec, indépendamment de sa situation sociale. Pour le SNEP et la FSU, la réussite de tou-te-s passe par la mise en place de moyens permettant de lutter contre la reproduction des inégalités sociales, pour une école démocratisée et

émancipatrice.

Ce renouvellement de votre confiance est bien sûr une reconnaissance du travail accompli par le SNEP-FSU Limoges, vous êtes nombreux-ses à nous l'avoir dit pendant cette période électorale et nous mesurons la responsabilité qui est la nôtre pour les 4 années à venir.

Alors, encore un grand merci à tou-te-s, nous pouvons collectivement être fier-e-s de notre profession et de son syndicat. Nous venons de faire une magnifique démonstration d'exercice de la démocratie. Nous comptons maintenant sur vous pour soutenir l'activité du SNEP-FSU au quotidien, et invitons celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait, à nous rejoindre en se syndiquant au plus vite.

Le bureau académique du SNEP-FSU Limoges

Au plan national, le SNEP-FSU fait « carton-plein » ! Avec 9 sièges sur les 9 possibles, notre syndicat a été plébiscité par les professeur-es d'EPS.

Ce n'est pas gagné d'avance, mais les chiffres sont éloquentes : 83.1% des voix !

Plus de 2000 profs d'EPS de plus ont voté pour le SNEP, comparativement à 2014. C'est la preuve là encore d'un réel attachement au paritarisme, quoi qu'en dise le gouvernement. Il est reconnu comme un outil essentiel de transparence et d'équité, reconnu par la profession. Le SNEP FSU continuera d'agir et de défendre notre vision progressiste pour les personnels, l'EPS, le sport scolaire, l'école et pour améliorer les conditions de toutes et tous.

⇒ La FSU grande gagnante des élections

Que l'on considère les résultats nationaux ou académiques, la FSU gagne des voix. Certes, l'augmentation de la participation joue mécaniquement, mais il est intéressant de bien analyser les résultats au CTA (Comité Technique Académique) et au CTM (Comité Technique Ministériel), qui conditionnaient beaucoup de paramètres importants : la représentativité des fédérations, le nombre de sièges dans de nombreuses instances importantes (CHS-CT, Conseil Commun de la Fonction Publique, etc.).

Force est de constater que la FSU progresse : dans notre académie, nous manquons de regagner le 6^{ème} siège au CTA (sur 10 possibles), de seulement 11 voix, alors que nous gagnons quasiment 300 de plus par rapport à 2014 (45,59% des voix, soit + 0.59%).

Au plan national, la participation est en hausse de 0.9%, malgré le gros bug du premier jour et les difficultés récurrentes à pouvoir voter tout au long de la semaine. Avec une augmentation de plus de 6 300 voix pour la FSU par rapport aux élections de 2014, les électeurs et électrices de l'Éducation ont ainsi renouvelé leur confiance aux délégué.es du personnel de la FSU et de ses syndicats pour les représenter. Ces élections montrent une grande stabilité des ré-

sultats entre les différentes organisations. Le nombre de sièges attribués au CTM restant même à l'identique.

La FSU reste sans conteste la première fédération de l'Éducation nationale. Un atout considérable pour continuer de défendre au quotidien les personnels dans l'exercice de leurs missions, le bon déroulement de leur carrière mais aussi pour obtenir une meilleure reconnaissance de leurs qualifications et une amélioration de leurs conditions de travail.

La FSU reste également totalement engagée pour défendre et conforter le service public d'éducation au service de la réussite de tous les élèves. Des élèves confrontés aussi aujourd'hui à la prégnance des inégalités sociales ce qui rend urgent la démocratisation du système éducatif.

La FSU reste mobilisée pour donner un avenir à la jeunesse.

Alors que le Ministre cherche à faire croire que les personnels lui accordent un satisfecit permanent contre l'avis des organisations syndicales, ces élections constituent un message fort envoyé par les personnels et il devra en tenir compte tant sur la méthode de concertation que sur le contenu des réformes.